

## CHAPITRE II

(1764)

I. Tableau du Palais de Justice en 1764. — Entrée de Linguet au stage. — Mœurs et usages du barreau. — La Grand'Salle, les libraires et les douze Bancs. — Les avocats célèbres. — II. Gerbier. — Rôle effacé des avocats au xviii<sup>e</sup> siècle. — III. Importance sociale et politique des magistrats. — Coup d'œil sur les Parlementaires. — Maupeou; Malesherbes. — IV. Découragement de Linguet à ses débuts. — Il publie les *Révolutions de l'Empire romain*. — Malveillance de Grimm.

### I

C'est le 12 octobre 1764, à l'âge de vingt-huit ans, que Linguet prit place, comme stagiaire, parmi les avocats au Parlement de Paris. Le stage alors durait quatre années.

Comment chercher à peindre l'orageuse carrière de Linguet au barreau, sans introduire le lecteur dans le Palais de Justice du xviii<sup>e</sup> siècle? Ce palais éloquent, bruyant, assourdissant, est alors dans Paris la halle aux nouvelles, le foyer des émeutes, le parloir des faiseurs de projets.

Le nouveau monde y tourbillonne à côté de l'an-

rien, dans la cohue des robes, des épées, des avocats, des présidents, des filles galantes, des oisifs, des plaideurs et des boutiquiers.

Là Robespierre affairé, en mince habit de saute-ruisseau, va bientôt coudoyer quelque antique débris du jansénisme en perruque; là, de graves conseillers-clerics, venus de bon matin à l'amble de leur mule par la rue de la Barillerie, traversent les salles en songeant à la bulle *Unigenitus*...; tandis que la jeunesse, ivre du vin nouveau de la philosophie, fait entendre autour de ces piliers, qui sont les piliers mêmes de la tradition monarchique, des accents séditieux et des mots jusqu'alors inconnus.

Et dans ce quart de siècle, depuis l'heure où nous sommes jusqu'à l'heure suprême du Parlement, depuis 1765 jusqu'à 1790, quel saisissant combat va s'engager au Palais de Justice entre les temps anciens et les temps qui s'annoncent! Quel contraste entre les mœurs et les idées nouvelles qui battent les vieux murs, escaladent les tours, et les règles immuables, les procédures féodales, les coutumes antiques qui s'observent encore dans l'enclos de Saint-Louis!

A l'heure où Linguet y pénètre, les magistrats poursuivent la vaine et éternelle lutte du Parlement contre Versailles, de la Cour du Mai contre la Cour du Roi. Le Palais est le Forum tumultueux où s'entre-choquent les passions, les doctrines, les intérêts.

Linguet arrive là. Combien petit et obscur! Perdu dans cette foule orgueilleuse et puissante; plus éloigné, non seulement des magistrats, de ce grand Banc olympien où siègent les présidents avec les pairs du royaume, mais des riches propriétaires d'offices, du premier huissier, par exemple, de

M<sup>e</sup> Angély, écuyer, auquel sa charge donne la noblesse héréditaire; plus éloigné de ces sommets qu'un roturier quelconque ne l'est d'un prince du sang.

Le voilà, minable et chétif, mais l'œil aux aguets, le menton insolent, gravissant les marches solennelles du grand escalier. Il est, suivant les ordonnances, vêtu de son costume de stagiaire, c'est-à-dire : « en habit noir, les cheveux flottants sur les épaules « en gerbe prolongée, et retenus en boucles à la « hauteur des basques de l'habit à la française; le « chapeau à claque sous le bras gauche ».

Suivons-le dans le temple énorme, amas incohérent de bâtisses de tous les âges, prétoire, église et prison; pot pourri cyclopéen où, depuis saint Louis, tous les architectes français ont laissé quelque gage de leur impuissance à fondre ce chaos de moellons en un édifice harmonieux.

En ces étages superposés s'entassent magistrats, prisonniers, avocats, procureurs, avec l'innombrable séquelle des suppôts de justice, depuis les greffiers courbés sur le parchemin des registres jusqu'à la troupe légère des clercs. Ceux-ci égalaient la ruche sombre, circulent en jouant dans le dédale des corridors, et avant de s'enfuir vers le jardin de la Basoche, qui est à la pointe Saint-Louis, s'arrêtent autour du Mai qu'ils plantent chaque année. Ce Mai joyeux se dresse à côté du degré où le bourreau brûle les livres condamnés par Nosseigneurs du Parlement, et à deux pas de la porte tragique de la Conciergerie.

Dans cette Conciergerie les prisonniers forment deux groupes : les uns sont promis à la corde, au carcan, à la roue ou au feu; les autres, enfermés

pour dettes, passent leur temps en fêtes et festins. L'un de ceux-ci arrive à dépenser cent mille livres en quelques mois.

Retournons au sommet du grand escalier. Là, dans une galerie étroite, Linguet s'oriente, hésitant, entre les salles qu'il connaît mal encore, et où d'ailleurs ne l'appelle aucun travail pressant. A gauche s'aperçoit une entrée de la Sainte-Chapelle. Le Parlement ne pénètre jamais en corps dans ce sanctuaire réservé au Roi. C'est là, dans ce coffret gothique en verre bleu et rouge, aux fines nervures d'or, qu'avant les lits de justice le monarque prie, et obtient des cieux la force nécessaire pour humilier les gens de loi et lever des taxes nouvelles. C'est là que tous les ans, à minuit, le 31 décembre, se célèbre de temps immémorial une saturnale chrétienne : une messe de vertus particulières où les possédés viennent se faire exorciser. Et la foule nocturne, la foule de Paris, se presse chaque année, jusqu'à la veille même de la Révolution, à cette diablerie de Callot. Elle hurle avec les possédés, jouit de leurs contorsions, se lâche en une orgie immonde.

En face, un escalier solennel et banal mène à la Cour des aides. A droite, la galerie s'achève près d'une sorte de portail, trou béant, vomitoire d'où les robes d'avocats s'évadent en légions noires, refoulées par un autre flot de robes s'engouffrant dans une salle immense d'où s'élève un grand bruit...

Cet antre, c'est le Palais même, c'est la Salle des Pas-Perdus. Et vers elle Linguet s'avance, en robe maintenant, les mains vides de procédures, « enviant « ces gros procès qui font suer les laquais des conseil-

« lers qui vont les mettre sur le bureau <sup>1</sup> ». Il a l'air vaguement pressé de l'avocat qui feint la hâte, le tracas de multiples affaires, alors que le souci du pain torture ses entrailles, et que ses yeux fouillent en vain l'horizon pour découvrir cet être exquis et chimérique qu'on nomme au Palais : le premier client.

Oh! cette Salle des Pas-Perdus, si froide maintenant dans ses blancheurs de gare vide, si morne malgré son beau Berryer de marbre, son Maiesherbes honorable et ennuyeux, comme elle était bruyante et grouillante, lorsque la triple vie des livres, de la politique et du barreau s'agitait dans tous ses recoins!

Il y a au palais de justice de Naples deux longues galeries parallèles, où une foule bariolée et bruyante, mêlée aux hommes de loi, se presse autour des tables d'écrivains, des étalages de fruits, des restaurants, des boutiques. Ce spectacle, cette vie intense, ce tapage de couleurs et de cris, donnent quelque idée sans doute de ce qu'était au XVIII<sup>e</sup> siècle la Grand'-Salle reconstruite par de Brosses après l'incendie de 1617.

A l'une des extrémités de ce vaisseau immense se dressait un autel édifié et paré par les procureurs, et qui leur avait coûté 40 000 livres. On y disait la messe tous les jours, et la messe rouge le 12 novembre.

Au pied de l'autel s'entassaient les boutiques, fuyant en lignes serrées jusqu'à l'autre extrémité, jusqu'au seuil même du tabernacle judiciaire, de la Chambre Dorée. Elles suivaient les murs, bifur-

1. Furetière, *le Roman bourgeois*, p. 205.

quaient vers les galeries, étalant les modes nouvelles, l'article de Paris.

Mais les libraires étaient les rois de la Grand'Salle, et leurs boutiques disposées autour des piliers formaient les Bancs célèbres, les douze Bancs du barreau.

Ces douze parlottes où siégeaient les anciens, avec leurs gros sacs, attendant l'heure de plaider, étaient les salles d'armes où s'escrimaient les fines langues, les nouvellistes, les médisants; lieu redoutable où les stagiaires se tenaient debout, avec des mines confites, souriant aux beaux orateurs, quêtant par leur silence modeste, ou par un mot adroit, le regard bienveillant d'un des dieux du barreau.

C'était un lieu plein d'attraits et de séductions perfides pour Linguet, qui du premier coup y brilla, mais avec quelle maladresse! Disant des vérités ironiques et cruelles, impatient de son obscurité, supérieur avec amertume, et par là certain de déplaire, d'écarter toute sympathie.

Ces douze Bancs de la Grand'Salle correspondaient à la division du barreau, des 600 avocats, en douze bandes ou colonnes, dont la réunion formait l'Ordre, dirigé par un bâtonnier.

Ce bâtonnier était élu le 9 mai, à la Saint-Nicolas, par l'assemblée générale de ses confrères. Ses pouvoirs ne duraient qu'un an. Il avait pour insigne un long bâton qu'il portait dans les cérémonies.

Chaque banc dépendait de la boutique d'un libraire, et portait une dénomination spéciale. Le premier se nommait *le Pilier des consultations*; le second, *la Prudence*; le quatrième, *l'Épée herminée*; le sixième, *la Bonne Foi*; le neuvième, *le Lion d'or* et *la Palme*; le douzième enfin, *Sainte-Véronique*.

Malheur à l'avocat qui se faisait exclure de son Banc! Cet ostracisme précédait la foudre, c'est-à-dire la radiation. C'est le libraire qui signifiait l'exclusion du Banc. Ainsi lorsque Linguet sera en lutte avec l'Ordre, nous verrons un de ses jeunes frères, avocat comme lui, et Moynat, son procureur, exclus de leur Banc. Cette mesure leur sera signifiée par les libraires Regnard et Demonville.

## II

Telle était la Grand'Salle, telle était l'organisation extérieure du barreau en 1765. Mais pour comprendre la vie judiciaire de Linguet, pour suivre son drame personnel, il faut pénétrer plus avant dans ce milieu complexe, décrire les courants, les tendances, et connaître aussi les individus.

A l'heure où Linguet débute, Cochin est mort, « l'immortel Cochin à qui Rome, Athènes et Londres auraient élevé des statues »,... mais dont la prose est illisible aujourd'hui. Il a laissé « le sceptre « de l'éloquence » aux mains de Gerbier, « l'aigle du « barreau ».

Le Palais oratoire est le temple des adjectifs énormes, de la phrase sans précision, sonore et majestueuse; des citations insupportables tirées de loin avec des peines et des détours infinis. Ce « forum » n'est qu'une classe de rhétoriciens, dont chaque tirade a pour objet final d'adorer le dieu Cicéron, avec l'immense espoir inavoué de le « tom-

ber », de faire plus noble, plus harmonieux, plus cicéronien que lui.

Le grand Daguesseau était-il donc prophète lorsqu'en 1698 il déplorait déjà la décadence du barreau? « Nous avons vu mourir de grands hommes, « s'écriait-il, et nous n'en voyons point renaitre de « leurs cendres. »

Mais ce funèbre mot de décadence, à la vérité, ne signifie rien. Il faut dans les choses humaines lui substituer toujours celui de crise et de transformation.

La parole judiciaire au XVIII<sup>e</sup> siècle hésite et balbutie, entre le verbe du passé qui s'écroule, et le verbe nouveau que des voix alertes et puissantes n'ont pas encore dégagé. Viennent Linguet, Beaumarchais, Mirabeau, tout va s'éclaircir, et, dans ses formes diverses, l'éloquence moderne sera fondée : plus serrée, plus vibrante, plus sobre et plus humaine que l'éloquence antique dont Daguesseau menait le deuil.

Dans ce Palais où nous suivons ses pas hésitants de stagiaire, Linguet va être le premier des avocats modernes; dégagé par ses défauts mêmes de tout préjugé et de toute école, trouvant de prime-saut ce qu'on nomme aujourd'hui la langue des affaires; apportant aux débats de justice un style simple et nerveux, une éloquence sans poudre et sans perruque, qui trouve l'émotion et la vie au plus profond des intérêts et des passions qu'elle veut traduire.

Quels sont en 1765 les maîtres du barreau?

Voici les noms et les silhouettes de quelques avocats connus qui seront les rivaux de Linguet avant de devenir ses juges et ses exécuteurs :



Terrasson, Legouvé, Boucher d'Argis, Treilhard, Hanrion de Pansey; Muyart de Vouglans, juriste savant, auteur borné et féroce des Institutes du droit criminel;

Cadet de Senneville, censeur royal comme beaucoup de ses confrères, formant avec eux une escouade d'agents de la sûreté littéraire, futur censeur de Linguet écrivain;

Maultrot, une des fortes têtes du parti janséniste, tout-puissant au Palais, ferré sur le droit canonique;

Tronchet, homme éminent, futur sénateur de l'Empire et futur premier Président du tribunal de Cassation; Loyseau de Mauléon; Élie de Beaumont, célèbre pour son mémoire dans l'affaire Calas;

Target, bucolique et floriantesque, dont le fade plaidoyer pour la *Rosière de Salency* a fait battre tous les cœurs sensibles; bon jurisconsulte d'ailleurs, futur membre de la cour de Cassation impériale, et moins célèbre par tout cela que par son refus de plaider pour Louis XVI.

Nommons encore le pesant Delacroix, et le trop léger Falconnet, qu'on retrouvera dans notre récit, et qu'un libelle du temps, le *Pot pourri*, cinglait de cette juste épigramme : « Il crie après les grands pour avoir leur pratique »;

Rimbert, le Démosthène de l'audience de sept heures, celle où l'on plaidait les causes infimes, les procillons. Saboureur de la Bonneterie, un vieux portrait de robin féodal, entêté de droit romain, et que Linguet doit exaspérer par son irrévérence à l'endroit du Digeste.

Enfin voici la troupe obscure des bâtonniers,

juristes sans éclat que le *Pot pourri* définit en ces termes irrespectueux : « Qu'est-ce qu'un bâtonnier? « C'est, dans le vénérable ordre, comme qui dirait un « marguillier de paroisse ou syndic de communauté. « Ce sont de ces places honorables qu'on attrape en « vieillissant, fût-on même imbécile! »

Ces bâtonniers sont Étienne et Paignon, Dandasne, d'Outremont, d'Houlouve, Rousselet, Babilie, et enfin Lambon, Nicolas Lambon, dont le consulat prolongé a souffert les orages de la révolution Maupeou, et les émeutes non moins tragiques provoquées par la radiation de Linguet.

Après cette cohue de noms, de types professionnels plus ou moins vulgaires, il faut venir à l'homme illustre, à l'ennemi capital de Linguet, à Gerbier; dont la gloire domine ce barreau comme le chêne surpasse les épis.

J'ai son portrait devant les yeux : torse drapé à la romaine, toge à grands plis jetée sur l'épaule droite. A gauche, la chemise défaits semble prête à glisser pour découvrir les muscles du bras nu. Le cou est long, nerveux, et supporte une tête classique, déjà vue dans les musées de Rome ou de Naples, mais non banale et d'une rare pureté de lignes. La bouche est fine, le nez droit, les yeux sont grands ouverts sous la voûte élevée et vaste de ce crâne antique de philosophe et d'orateur.

Quel contraste entre ce beau Cicéron périphraseur, et l'incorrect, le grêlé, le vilain Linguet à la mine fiévreuse, inquiète et passionnée!

Un trait pourtant unira ces deux rivaux si parfaitement dissemblables, si bien construits pour se haïr. Ils connaîtront l'un et l'autre, au barreau, et dans le

même temps, de grands revers après de grands triomphes. Ils manqueront leur vie tous deux, et la verront sombrer dans des désastres que Linguet subira avec rage, Gerbier avec mélancolie.

Tel est le sort des maladroits qui naissent trop tard, comme Gerbier, ou trop tôt, comme Linguet. Gerbier, classique et janséniste, orateur majestueux, cerveau médiocre, âme élevée et fine, était un homme du xvii<sup>e</sup> siècle; Linguet, subversif et révolutionnaire, tourné vers l'avenir, subjugué par les idées nouvelles alors même qu'il croyait les combattre, était un homme d'à présent, un homme du xix<sup>e</sup> siècle, aussi voisin de Léon Duval comme avocat, et de Rochefort comme journaliste, que Gerbier était au fond de l'âme frère de Lemaistre et de Daguesseau.

De Gerbier, dont il nous faut parler encore, que reste-t-il, après son buste de Romain, après les quelques souvenirs de sa vie fastueuse, de ses goûts d'artiste et de grand seigneur, après les phrases insupportables, qui ont servi à le célébrer? Peu de chose, bien peu! C'était un improvisateur, heureusement pour sa gloire, car ce qui subsiste de ses plaidoyers est creux, sonore, sans valeur, et donne une mince idée du reste. Mais enfin, ses discours n'ayant pas survécu, on peut supposer que l'orateur était admirable, entraînant dans le feu de l'action, dans le tonnerre ou les câlineries d'une voix unique au monde.

Avait-il du talent? La question est irrespectueuse, mais la réponse serait délicate, si ce mot flexible de talent ne changeait pas de sens avec chaque génération. L'homme de talent est, après tout, celui qui,

dans un art quelconque, satisfait les esprits de son temps.

Gerbier avait donc du talent. Nul mieux que lui n'a possédé l'art vénérable des citations, des mots à effet, des guirlandes littéraires soigneusement entrelacées aux grandes phrases d'avocat.

Il savait improviser en termes exquis un compliment au roi, à un prince du sang, ou bien à un souverain venant à l'improviste visiter le Palais.

Le modèle de ce genre au goût des connaisseurs, des bâtonniers Dandasne et Babilie, ou même au goût de Berryer l'ancien, est le compliment magnifique que Gerbier, en pleine Grand'Chambre, lança à Christian VI, visiteur de Messieurs, lequel suivait l'audience du haut de la lanterne du premier Président. D'abord l'avocat décrivit au monarque les splendeurs de Paris qu'il allait parcourir, « ... ces boulevards, « belle ceinture de la capitale, ce fleuve qui roule au « milieu de ses larges quais ». Puis, après une pause, il expliqua que ces beautés étaient puériles et vaines auprès des splendeurs du Palais de Justice :

« Montez au Capitole! s'écria-t-il tout à coup, « montez au Capitole! venez admirer ces augustes « sénateurs, ce corps antique et vénéré! »

Ceci fut déclaré sublime. Les magistrats (on le comprend d'ailleurs) ne tarirent pas d'enthousiasme sur ce passage, ce cri génial. Le morceau devint classique, et le père du grand Berryer, dans ses aimables, intéressants et un peu naïfs Mémoires, raconte qu'en 1820, au Palais, lorsque les anciens gémissaient, parlant avec mépris de l'heure présente et avec orgueil du temps écoulé, on les voyait s'enflammer au souvenir de Gerbier, et, relevant leur

manche, s'exclamer tout à coup en levant le bras droit : « Montez, montez au Capitole! »

Or cela est bien misérable, et même ridicule à notre goût d'aujourd'hui. Mais gardons-nous d'obéir trop vite à cette impression et de juger Gerbier à la légère. On a quelques lettres de lui vraiment exquisés, simples et émues. Puis il adorait Pascal : cela efface bien des périodes ampoulées.

Veut-on connaître les amis de Gerbier? C'étaient l'abbé Arnaud, Suard, et par conséquent son beau-frère Panckoucke : milieu académique où Linguet était détesté.

Veut-on connaître encore les disciples de l'orateur, le suivre dans sa filiation intellectuelle? Un nom suffit. Gerbier a pétri de ses mains son secrétaire Royer-Collard.

Et maintenant, laissons Gerbier. Nous le verrons plus tard aux prises avec Linguet, harcelé, obsédé par ce terrible ennemi, écrivant au jeune de Sèze en 1778 :

« C'est bien assez pour chaque siècle d'avoir un « Linguet! »

Nous le verrons décrété par le Châtelet, flétri par le Parlement, puis revenant sur l'eau, politiquant avec Calonne, mourant enfin en 1787, dans la paix et la réparation morale d'un bâtonnat tardif.

Ici, une esquisse suffit, l'esquisse d'un Gerbier planant sur cette foule noire où Linguet pénètre inconnu.

Un mot encore pour comprendre le barreau de 1765.

N'oublions pas que cette compagnie de légistes est avant tout une pieuse et catholique confrérie : la confrérie de Saint-Nicolas.

Beaucoup d'ecclésiastiques sont inscrits au tableau. L'esprit du corps est janséniste, et les *Provinciales* que Gerbier aime tant sont un livre de chevet pour la plupart des avocats. La note dominante dans ce barreau, moins libéral ou, si l'on veut, moins sceptique que la magistrature, est une égale horreur des jésuites et des philosophes.

Ces légistes sont presque tous de mauvais orateurs et de grands érudits, profondément versés dans l'étude du droit. Ils vivent de tradition, fermés à toute idée nouvelle, enragés contre les protestants, daubant volontiers sur la papauté, mais se signant avec terreur à la seule idée du divorce; supportant sans aucun déplaisir l'atroce barbarie des procédures criminelles; pourtant braves gens et gros travailleurs, confinés dans une existence spéciale et presque monacale, dans la poudre des in-folio, dans un fatras d'écritures, de recherches, de citations, de bel esprit romain mêlé à la glose féodale.

Avocats du matin au soir, ils ne quittent jamais le rabat et la robe. Ils vivent groupés autour du palais, dans ce pays des gens de la loi qui s'étend de la pointe Saint-Louis à la rue des Saints-Pères.

Parqué loin des agitations et des grands courants de la politique, l'avocat dans son rôle social n'est qu'un juriste roturier s'évertuant à faire fortune ou s'amusant à cicéroner <sup>1</sup>. Il ne compte point dans l'État.

1. Un vieil avocat dont le musée Carnavalet conserve les manuscrits, maître d'Harmand de Cléry, définissait ainsi la profession d'avocat au xviii<sup>e</sup> siècle : « La profession d'avocat est la ressource d'un jeune homme bien élevé qui a plus de talent que de légitime ».

## III

Au Palais, en 1765 et dans les vingt années qui vont suivre, la vie, la fièvre politique, l'ardeur ambitieuse, l'importance sociale ne sont point à la barre, mais au Parquet ou sur les fleurs de lis : sur ces fauteuils de bois, très durs et incommodes, peu propices au sommeil, où siègent les magistrats du Parlement<sup>1</sup>.

Ces orgueilleux magistrats, à vues courtes et personnelles, ont tiré les marrons du feu, et préparé étourdiment la Révolution dont le barreau devait profiter, et dont il jouit encore.

En attendant, l'avocat n'est rien ou presque rien avant 1789, tandis que le conseiller au Parlement est un important personnage politique. Son influence s'exerce bien au delà de la sphère des intérêts privés; il participe aux lois et au gouvernement, étend sa main, et une main puissante, sur tous les services publics. Police, religion, enseignement, finances, rien n'est soustrait à son action.

Il juge, il administre, et tout converge dans l'État vers cette Grand'Chambre où le roi lui-même doit comparaître, en droit comme un despote, en fait comme un accusé, que des juges obséquieux et hautains condamnent à genoux.

Le Parlement de Paris, corps politique, sommet de l'organisation judiciaire, domine un immense res-

1. Quelques sièges de conseillers au Parlement de Paris existent encore aux Archives nationales.

sort<sup>1</sup>, et vingt juridictions logées autour de lui dans l'enclos du Palais.

Ce sont : la Chambre des comptes, la Cour des aides, la Cour des monnaies, les trois sièges généraux à la table de marbre.... Que sais-je encore? La maîtrise des eaux et forêts, la maçonnerie, sans compter la Basoche, qui est la juridiction des clercs du Parlement; et le haut et souverain empire de Galilée, qui est la juridiction des clercs de la Chambre des comptes.

Comme le Parlement est l'âme du Palais, la Grand' Chambre est l'âme du Parlement.

C'est là que siège, à l'un des sommets du rectangle de la Chambre dorée, le premier Président, sorte de souverain environné d'honneurs. Il habite dans le Palais même un hôtel sévère, où la tradition veut qu'à certaines époques il héberge toute la compagnie, dans des repas aussi cérémonieux et strictement réglés qu'un ballet ou un lit de justice.

C'est un souverain quasi héréditaire, car, de temps immémorial, les fonctions de premier Président sont l'apanage de quelques familles : des Harlai, des Molé, des Novion, des Mesme, des Maupeou.

C'est René-Nicolas de Maupeou qui est, nous l'avons déjà dit, premier Président en 1765. Laissons encore dans l'ombre ce personnage qui va bientôt envahir

1. Le ressort du Parlement de Paris comprenait à lui seul les ressorts de neuf de nos cours d'appel. On épuisait successivement et dans un ordre invariable les rôles de chaque province. Le rôle de Paris commençait après la Chandeleur et continuait jusqu'à Pâques; souvent il était prorogé. Quant aux infortunés plaideurs de Lyon ou de l'Angoumois, leurs procès venaient à la fin, en plein été..., ou, pour mieux dire, ils ne venaient jamais.



la scène, ce « Pantalon-Maupeou » qui pour servir ses vilaines passions fabriquera un plan de génie; ce futur « cousin » de la Du Barry, que l'histoire réserve à une impopularité vraiment royale, et qui, après la chute, doit languir, toujours chancelier, dans un exil interminable, jusqu'au jour où les destins ironiques jeteront sur ses vieilles épaules la toge de laine d'un juge de campagne. Car ce Maupeou, ce premier Président de 1765, est mort juge de paix à Thuit, près des Andelys.

Les présidents de la Grand'Chambre, les demi-dieux du grand Banc sont :

Messire François d'Aligre, le premier Président de demain, celui qui doit régner de 1768 à 1790, puis émigrer et mourir à Brunswick en 1798; homme d'argent, avare et insatiable, le « roi des épiciers », si l'on croit cent libelles, agent de la Cour et des ministres, courtisan et non magistrat <sup>1</sup>;

Louis-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, probè, instruit, estimé, successeur de d'Aligre en 1790;

Bochart de Saron, le dernier des premiers Prési-

1. A chaque instant, d'Aligre était, pour faits de corruption, l'objet de plaintes aux ministres. Ceux-ci lui demandaient des explications, il en fournissait, et les choses en restaient là. C'est ainsi qu'un libelle intitulé *le Testament de l'abbé Pommyer*, paru en 1784, accusait les magistrats d'avoir touché 33 000 livres d'épices dans « l'arrêt d'ordre des créanciers Haudry ». Lefebvre d'Amécourt, rapporteur, avait reçu 30 000 livres, disait le libelle, et le premier Président 3 000. M. de Vergennes s'émut et demanda des éclaircissements. D'Aligre les fournit par une lettre qui est aux Archives diplomatiques (Fonds de France 4398, année 1784). Le premier Président était un homme trop utile pour que la Cour le molestât sérieusement. Les communications des ministres n'étaient que des appels à la prudence, à quelque retenue dans les questions d'argent.

dents au Parlement de Paris, savant, laborieux, ami de Laplace, guillotiné par la Révolution ;

Chrétien-François de Lamoignon, ambitieux, novateur, destiné à prendre les sceaux en 1787, et à tenter *in extremis* (avec Linguet pour inspirateur) le coup d'État des grands bailliages, de la cour plénière, des parlements annihilés.

Enfin Pinon, le galant Pinon, « bon juge à l'Opéra » suivant Maupeou dans ses notes secrètes ; de Gourgues, un modèle de vertus antiques ; Le Peletier de Saint-Fargeau, Joly de Fleury et l'étourdi de Rozambo.

Assez sur la Grand'Chambre, car nous ne pouvons, même en courant, énumérer les conseillers d'honneur nés ou nommés ; distinguer les ecclésiastiques, les conseillers-clerks, qui sont au nombre de douze, des conseillers-lais qui sont vingt-cinq.

Et pourtant, que de noms déjà connus ou bien à la veille de l'être, que de portraits ou de caricatures historiques, dans cette liste suggestive, qui est la vivante image du chaos et de l'anarchie du temps !

Voici les malfaiteurs : Terray, Sahuguet d'Espagnac. Le premier, faisons-en l'aveu par avance, trouvera pour son système de finances un défenseur dans Linguet.

Puis de braves gens : le doyen Severt, Lemée, Boucher, Barraly, et parmi eux plusieurs futurs compères de Linguet à la guillotine de 1794.

Et tous ces conseillers, troupe hétérogène de politiciens, juristes, gens de ruelle, de finance ou de lettres, sont tenus à grand'peine, et souvent maltraités comme des écoliers par de sévères mercuriales. Il faut les objurguer sans cesse, leur commander « d'assister exactement aux audiences, et d'y écouter

« attentivement les plaidoyers sans dormir ni caque-  
« ter, de ne se point promener dans les salles du  
« Palais, ni aller détourner les juges aux autres  
« Chambres ' ».

Après les conseillers, viennent les « Gens du Roy  
« servant à toutes les Chambres du Parlement ». D'abord Séguier, le gros avocat général, connu partout sous le nom de « Messire Antoine » ; fabricant par lui-même de médiocres petits vers, et par autrui, par d'adroits secrétaires, d'un nombre incalculable de réquisitoires ; bête noire des philosophes, passant ses matinées à mettre à la broche les ouvrages que le bourreau brûlera à midi.

Après Séguier marche le Procureur général Joly de Fleury, porte-plume après porte-parole. Mais le porte-plume est plus influent ; c'est un des personnages importants du royaume. Il a seize substituts ; il joint à la charge de Procureur général celle de trésorier garde des chartes et des papiers de la couronne. Barentin, le second avocat général, se rattache étroitement à notre récit : Linguet sera rayé sur ses réquisitions. Quelques années plus tard, devenu garde des sceaux, Barentin ouvrira les États généraux.

Jetons enfin un coup d'œil rapide sur l'organisation intérieure du Parlement. Quelle variété de physionomies, quel désordre d'attributions, quelle complexité de rites, dans ces trois Chambres des enquêtes où l'on compte soixante-quinze conseillers ; dans les deux Chambres des requêtes, dont l'une seulement (la première) a qualité pour juger les princes du sang,

1. Fonds Durey de Ménières, manuscrits de la Bibliothèque nationale, notes du Président.

les membres du Parlement, et les quarante de l'Académie française!

C'est là que siègent Amelot, l'impeccable Dyonis du Séjour, que, dans ses charges furibondes contre le Parlement, Linguet a toujours respecté; Duport, Flesselles; Titon et Fréteau qui feront en compagnie de Linguet le voyage suprême du tribunal révolutionnaire à la guillotine; le chanoine de Chauvelin, le pourfendeur de Saint-Ignace, janséniste de marque, célèbre travailleur, célèbre débauché.

Et puis de hauts portraits antiques :

Le président Rolland, autre adversaire des jésuites, auteur d'un plan d'éducation qui contient la première ébauche de l'École normale et de l'Université de France; guillotiné en 1794;

Le président Durey des Ménières, un bénédictin dont les manuscrits innombrables forment un monument précieux de notre histoire judiciaire; monument à peine exploré.

Tel est le Parlement de Paris, avec ses vingt présidents, ses cent cinquante conseillers; avec ses bataillons d'auxiliaires; avec ses greffiers civils et criminels, de la Grand'Chambre, de la Tournelle, des présentations, des affirmations, ses greffiers gardes-sacs, ses greffiers à la peau.... Sans compter l'essentiel M. Râdix de Chevillon, trésorier payeur des gages; sans compter les buvetiers de l'enclos du Palais, pourvus d'offices comme les présidents; et M. Guillaumont, tapissier ordinaire, et les médecins et chirurgiens, et la matrone Mme Fougeron, maîtresse sage-femme. Sans compter enfin M. Gripois, courrier du Parlement pour toutes sortes de cérémonies, sorte de maître à danser qui dresse les jeunes conseillers

à l'art des longues révérences, si nécessaires en tous temps, et surtout aux séances royales, ou bien à la messe de la Saint-Martin.

Et au-dessous du Parlement, il faudrait, pour avoir une idée complète du Palais, parcourir les cours souveraines :

La Chambre des comptes, fief des Nicolaÿ, où siègent tant d'oisifs à côté d'hommes de premier mérite; où les deux Cassini ont pour président le folâtre Jérôme de Meslay, qui se fera bientôt surprendre dans une loge, à l'Opéra, entre les bras d'une figurante : Mlle Laguerre.

Enfin la Cour des aides, justement illustrée par son chef : Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes. Malesherbes, qu'il suffit de nommer, et dont il nous plaît, en achevant le tableau du milieu où Linguet pénètre, d'évoquer la pure et vaillante mémoire.

#### IV

Tout de suite, dans ce Palais, dans ce milieu nouveau pour lui, Linguet éprouva une amère déception. Dépourvu d'appuis, de relations utiles, il allait et venait par les salles, dans son attente toujours déçue de la fortune et de la renommée.

Il vida son portefeuille d'écrivain, et donna au public les *Révolutions de l'Empire romain* <sup>1</sup>.

La *Correspondance de Grimm* fut sans pitié pour cette œuvre nouvelle <sup>2</sup> :

1. *Histoire des Révolutions de l'Empire romain*, 2 vol. in-12, 1765.

2. *Correspondance de Grimm*, 1766, t. VII, p. 83.

« Linguet, y lisons-nous, vient d'écrire une histoire  
« des Révolutions de l'Empire romain. Il prend dans  
« sa préface congé de la littérature, où il avoue de  
« bonne foi n'avoir pas été comblé de lauriers. Il  
« reconnaît que ses ouvrages n'ont pas réussi, mais  
« il n'en peut découvrir les raisons. Je vais les lui  
« dire. C'est qu'il écrit ennuyeusement. Les para-  
« doxes peuvent réussir au génie de l'abbé Galiani,  
« mais Linguet fait bâiller. Je souhaite le bonsoir  
« à M. Linguet auteur, et beaucoup de bonheur à  
« M. Linguet avocat, et à ses clients. »

Linguet en était là, à ce nouvel échec, à ce souhait ironique, lorsque la fortune frappa à sa porte. Elle venait de Picardie, apportant à l'obscur stagiaire une tâche émouvante : un rôle dans le procès tristement célèbre du crucifix d'Abbeville.